



Accord-cadre COPIRE sur la démarche compétences

La COPIRE, dans le cadre de sa mission, s'est dotée d'une charte de méthode de façon à suivre les accords des partenaires sociaux et à initier des actions spécifiques relatives à l'emploi et à la formation en Franche-Comté.

Les partis signataires du présent accord-cadre entendent impulser une dynamique de Dialogue Social autour de la formation et de l'emploi en Franche-Comté.

Ils proposent un cadre méthodologique qui s'applique aux projets en cours en matière de Démarche Compétences en Franche-Comté et se donnent pour objectif de reconnaître et de développer les bonnes pratiques en relation avec cette démarche.



Dialogue social et démarche compétences

La démarche compétences a pour finalité le développement économique et social de l'entreprise. Elle implique une approche globale de l'entreprise et une responsabilisation de l'ensemble des acteurs. Elle vise en particulier :

- La stratégie
- L'organisation du travail
- Le dialogue social
- Les perspectives d'évolution des salariés
- Les performances, développement et pérennisation de l'entreprise.

Principes et méthode pour le développement des compétences

La démarche compétences implique dans l'entreprise un dialogue dès l'amont avec les organisations syndicales représentatives, les élus issus du personnel ou à défaut une représentation ad hoc des salariés.

La démarche compétences s'appuie sur un diagnostic partagé, par entreprise, pour définir les priorités de mise en œuvre.

La démarche compétences implique une explication de ses enjeux et une communication ascendante et descendante.

Elle nécessite une participation de tous les acteurs adaptée à chaque entreprise.

La démarche est permanente et s'inscrit dans la durée. Elle donne lieu à des évaluations périodiques.

La démarche contribue à la sécurisation de l'emploi par la mise en œuvre de parcours professionnels : DIF, plan de formation, VAE, passeport formation en synergie avec l'Accord National Interprofessionnel.

La démarche compétences privilégie la reconnaissance des parcours professionnels, des qualifications des salariés et participe pleinement au développement de l'entreprise.

1/2

Suivi et évaluation de l'Accord Cadre COPIRE

La COPIRE réalisera une évaluation concertée des actions conduites qui portera sur :

- la prise en compte par les pouvoirs publics de l'Accord Cadre notamment dans ses dispositifs d'intervention et le déclenchement de financements relatifs à la Démarche Compétences ;
- la prise en compte par les entreprises de la méthode et le nombre d'entreprises qui s'engagent dans la démarche ;
- les résultats obtenus en termes de développement économique et social pour les entreprises et pour les salariés ;
- la connaissance statistique régionale des actions GPEC ayant fait l'objet de financements publics ainsi que des effets qui en résultent.

Application de l'Accord Cadre COPIRE

L'Accord Cadre COPIRE par les garanties qu'il donne, se veut une incitation forte auprès des Pouvoirs Publics pour les aides attribuées, dans le cadre de dispositifs et de la mise en œuvre des politiques de soutien au développement de l'emploi, des compétences et des qualifications dans les territoires.

D'autre part, les Partenaires Sociaux s'engagent à informer et inciter les membres de leurs organisations respectives à développer la Démarche Compétences et à assurer le suivi de cet Accord Cadre.

Durée de l'Accord Cadre COPIRE

L'Accord Cadre COPIRE est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature.

Chaque année, un bilan sera réalisé et donnera lieu, si nécessaire, à des ajustements de l'Accord Cadre et à la possibilité par l'un ou l'autre des signataires de dénoncer cet accord 3 mois avant la date d'expiration.

Fait à Besançon, le **jeudi 8 février 2007**

Pour la CGPME

Pour le MEDEF Franche-Comté

Pour l'UPA

Pour le Comité régional C.G.T.

Pour l'Union Régionale C.F.D.T.

Pour l'Union Régionale C.F.E.-C.G.C

Pour l'Union Régionale C.F.T.C.

Pour l'Union Régionale F.O.